



Maître V veut bloqué mon compte

Par **dedexsteve**, le **14/03/2014** à **21:29**

Bonjour

Je reçois des appels tout les jours du I huissier de justice maître V pour un impayé de numericable et il M envoy des messages en disant qu'il va bloqué mon compte en banque à t il le droit de ferme mon compte courant et de me prélevé sur mon compte si dans 48 heures g pas remboursé la totalité de la somme

je vous remercie d'avance pour vos réponses

Par **chaber**, le **15/03/2014** à **06:17**

bonjour

Hors de sa juridiction (37) dépendant du tribunal un huissier n'a aucun pouvoir (59) sauf d'épouvantail en recouvrement.

Vous ne répondez pas à ces courriers en lettres simples, que vous conservez.

Vous notez soigneusement les dates et heures s'il y a relances téléphoniques